

**CONSEIL MUNICIPAL 06 avril 2017:**

**Déclaration du COLLECTIF CUGES QUALITE VIE :**

M le Maire, M l'Adjoint à l'Urbanisme, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Nous sommes venus ce soir, en nombre, pour vous exprimer notre désappointement, notre mécontentement, notre colère, contre le choix d'architecture et les volumes du bâti projeté dans la ZAC des Vigneaux, et vous demander de retirer les 3 Permis de construire, pour imaginer une autre disposition du bâti, qui respecte l'existant de notre village provençal.

Dans la ZAC des Vigneaux, 3 Permis de Construire ont été accordés :

- le premier le 5 décembre 2016 pour un immeuble de 50 logements et de locaux commerciaux destinés à la vente
- le deuxième le 9 décembre 2016 pour un immeuble intergénérationnel de 81 logements sociaux.
- le troisième le 9 février 2017 pour un immeuble de 41 logements destinés à la vente

Or, il s'avère que ces PC posent un problème, en matière d'insertion paysagère, à l'entrée de village, avec un choix d'architecture, incompatible avec le patrimoine existant villageois et paysager.

De nombreux Cugeoises et Cugeois, l'ensemble des élus quel que soit leur sensibilité, ont été choqués par les dispositions, les hauteurs et l'architecture des façades des immeubles projetés.

Ce mécontentement général de la population a provoqué des actions spontanées, par un regroupement d'habitants, une pétition qui a recueilli plus de 400 signatures en 3 semaines, une rencontre avec l'Aménageur FACONEO.

Ne voyant pas, nos décideurs élus, prendre en considération les demandes sur l'architecture et les hauteurs du premier immeuble, et constatant de plus, par la suite, l'accord de 2 permis de construire, le collectif s'est vu obligé de déposer des recours gracieux.

Les modifications, annoncées au dernier CM, sont dérisoires : la couleur des volets change et les toitures tuiles sont prolongées.

A ce jour, deux recours gracieux ont été déposés, pour les 2 premiers PC, le 3ème permis est, de nouveau, en cours d'instruction suite à une modification du toit terrasse qui sera finalement recouvert de tuiles.

Ces recours, Mesdames et Messieurs les élus, vous permettent de prendre toute mesure administrative, afin d'imposer à l'aménageur une autre organisation du bâti et une autre architecture, en adéquation avec l'identité du territoire et du village.

Ne laissons pas notre entrée de village, devenir une cité dortoir, avec une architecture similaire aux quartiers Est de Marseille.

Garantissons à nos enfants, un développement harmonieux de notre village, tout en restant dans le programme des logements aidés et sociaux.

Vous, Elus, êtes responsables de la préservation de l'âme du village. A l'heure où la conscience collective prend enfin la mesure de la nécessité de respecter l'environnement, ne laissez pas réitérer les erreurs architecturales du passé. Ne restez pas figés sur une vision et des contraintes communales à court terme. Ce projet est déterminant pour l'attrait que pourra avoir Cuges les Pins dans les années à venir et nécessite qu'on lui donne un peu plus de temps et de considération pour qu'il se transforme en une réelle plus-value plutôt qu'une verrue au milieu de la figure. Notre village fait partie intégrante du futur Parc Naturel de la Sainte Baume, il vous appartient de l'inscrire dans cet esprit.

Sachez que vous serez soutenus, par l'ensemble de la population Cugeoise, si vous retirez les arrêtés de permis de construire, afin de remédier aux erreurs évidentes et reconnues d'appréciation en matière d'insertion et architecture, pour un projet de ZAC qui n'a jamais fait l'objet d'une véritable étude d'insertion paysagère, permettant d'apprécier les impacts sur la silhouette du village et le grand paysage.

Merci de votre écoute, en comptant sur votre détermination et votre responsabilité d'élus.